

M. CÔTÉ: Oui. On me dit dans ma circonscription qu'on ne peut pas se procurer suffisamment d'acier.

Le PRÉSIDENT: A l'ordre.

M. CÔTÉ: Il me semble que ces questions ne dussent jamais être soulevées devant le présent Comité... pour nuire à nos relations avec les divers pays, y compris l'Allemagne. Il me semble que nous ne dussions pas nous occuper de cette question. Après tout, dans le domaine des affaires internationales...

M. COLDWELL: A l'ordre.

M. CÔTÉ: Le commerce est important. Si nous avons le libre échange avec les autres nations, il est facile de voir...

M. FRASER: J'ai posé cette question à la suite de la déclaration de M. Pearson en Chambre et j'ai obtenu la réponse que je désirais. En ce qui concerne M. Côté, je vais protéger les gens de ma circonscription, en dépit de ce que qui que ce soit peut en dire.

M. FLEMING: Pour en revenir à Berlin, puis-je demander à M. Pearson si le gouvernement canadien a été consulté ou si les puissances occidentales d'occupation l'ont mis au courant de leur politique de temps en temps?

L'hon. M. PEARSON: Oui, en effet. Nous ne recevons d'aucune capitale où nous sommes représentés des rapports plus complets que ceux qui nous viennent du général Pope à Berlin. Il est quotidiennement en rapport étroit avec trois puissances et il a été en mesure de nous tenir au courant de leur ligne de conduite. A l'occasion, nous avons pu exprimer nos vues à ce sujet.

M. FLEMING: Lorsque vous en aurez fini avec l'Allemagne, je voudrais poser des questions sur l'Autriche.

M. HANSELL: Avant que vous passiez à l'Autriche, je ne sais si j'ai fait comprendre ma question au ministre il y a quelques instants. Il nous a peint la situation en Allemagne et, pour me servir de l'expression qu'il a employée l'autre jour, elle peut être qualifiée d'explosive. J'aimerais savoir de quelle façon particulière cela concerne le Canada. Je sais que l'avenir de l'Allemagne nous intéresse pour des fins commerciales et autres, mais je n'ai pas été capable de savoir exactement quelles sont nos responsabilités et nos rapports, en tant que nation, en ce qui concerne cette situation dangereuse, à part l'expression de nos vues aux puissances occupantes.

L'hon. M. PEARSON: Nos rapports, en ce qui concerne cette situation ou une situation quelconque, sont définis, d'après la Charte des Nations Unies, par notre obligation de faire ce que nous pouvons pour empêcher l'agression et aider un pays attaqué. C'est une obligation générale contractée par tous les pays signataires de la Charte. Nous avons également des obligations qui découlent du Pacte de l'Atlantique-Nord. Ces obligations ne couvrent pas l'Allemagne du point de vue géographique, parce que ce pays n'est pas compris dans le Pacte; cependant une attaque contre l'Allemagne constituerait une attaque contre les puissances occidentales d'occupation en Allemagne. S'il s'agissait d'une agression, le Royaume-Uni, la France et les États-Unis seraient en cause parce qu'ils ont des troupes en Allemagne. Une attaque contre ces trois États, s'il s'agissait d'après nous d'une agression, nous mettrait en cause à titre de membre de l'Alliance nord-Atlantique. Nous n'essayons pas de nous leurrer sur ce point. C'est une obligation spécifique que nous avons contractée. Comme je l'ai dit lors de notre première séance, il appartiendrait cependant au Parlement